

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE



MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT

UNITE DE COORDINATION DU PROJET D'ALIMENTATION EN POTABLE DE LA
VILLE DE KIFFA A PARTIR DU FLEUVE SENEGAL (UCP)

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERETS
(SERVICES DE CONSULTANTS – SELECTION DE FIRMES)

Pays : **Mauritanie**

Bailleurs de Fonds : **Banque Islamique de Développement (BIsD)**

Dénomination du Projet : **Projet d'Alimentation en Eau Potable de la Ville de Kiffa à Partir du Fleuve**

Sénégal

Secteur : **Hydraulique**

Services de consultants : **Audit des états Financiers des Comptes du Projet d'Alimentation en Eau Potable de la Ville de Kiffa à Partir du Fleuve Sénégal**

Mode de financement : **Qardh Hasan (Loan) et Vente à tempérament (Instalment Sale) N°**

de Financement : **MRT 1039**

1. Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a reçu des financements des bailleurs de fonds (Fonds Saoudien de Développement (FSD), Fonds Arabe pour le Développement Économique et Social (FADES), Fonds Koweïtien de Développement (FKD), Banque Islamique de Développement (BID), Fonds d'Abu Dhabi (FAD) et Fonds de l'OPEP pour le Développement International (OFID)) afin de couvrir le cout du projet d'Alimentation en Eau Potable de la ville de Kiffa à partir du fleuve Sénégal, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées par la BID pour financer les services du consultant.
2. Les services comprennent l'audit des comptes du projet et l'expression d'une opinion professionnelle sur :
 - (i) La situation financière du Projet à la fin des exercices 2024, 2025, 2026 et 2027 ;
 - (ii) Les relevés des dépenses annuels de chaque exercice ;
 - (iii) La gestion du compte spécial (BIsD) ;
 - (iv) La conformité de la gestion du projet aux dispositions des accords de prêts et aux règles et procédures des Bailleurs de Fonds.
 - (v) Les comptes du projet : Ils sont établis de manière à rendre compte des transactions financières relatives à la gestion du projet.
3. Les Termes de Référence (TdR) détaillés de la mission sont disponibles à l'adresse suivant :
Unité de Coordination du Projet-PAEP-KIFFA (UCP)
Le siège social est à ILOT C 506 TVZ Nouakchott - Mauritanie

L'Unité d'Exécution du Projet PAEP-KIFFA invite les bureaux de Consultants (« Consultants ») éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les services ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des renseignements spécifiques démontrant qu'ils sont pleinement qualifiés pour réaliser les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des conditions comparables, disponibilité de compétences adéquates parmi leur personnel, etc.).

4. Les critères et la notation utilisés pour l'évaluation et le choix de la liste restreinte de 6 premiers consultants sont :
- Être inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables (Obligatoire) ;
 - Expérience générale (**40 points**) : nombre des références justifiées en expérience générale dans l'audit des comptes, durant les 4 dernières années (2022-2019-2018-2017). Chaque expérience : 10 points ;
 - Expérience spécifique (**60 points**) : nombre des références spécifiques dans l'audit des comptes des projets de Développements durant les 4 dernières années (2022-2019-2018-2017). Chaque expérience : 15 points ;

NB : les expériences du consultant doivent être prouvées par des attestations de service-fait signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales en République. Islamique de Mauritanie).

Les Personnels-clés ne feront pas l'objet d'évaluation au stade de l'établissement de la liste restreinte.

6. Les Consultants intéressés sont invités à prendre connaissance des Clauses 1.23 et 1.24 des Directives sur l'acquisition des Services de Consultants dans le cadre des Projets financés par la Banque Islamique de Développement (les « Directives ») définissant les règles de la BIsD concernant les conflits d'intérêt.
7. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes afin de renforcer leur qualification en indiquant clairement le type d'association, c'est-à-dire un groupement de consultants, ou une intention de sous-traitance. Dans le cas de groupement, tous les partenaires du groupement seront conjointement et solidairement responsables pour la totalité du contrat, en cas d'attribution.
8. La sélection du consultant se fera conformément à la méthode du moindre cout (SMC).
9. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations additionnelles à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureau suivantes : du lundi au jeudi de 08 :00 à 17 :00, heure locale, le vendredi de 08 :00 à 12 :00, heure locale :
- Unité de Coordination du Projet-PAEP-KIFFA (UCP)
Le siège social est à ILOT C 506 TVZ Nouakchott – Mauritanie E-Mail
: jiddou67@gmail.com, mniang251@gmail.com
10. Les manifestations d'intérêt doivent être soumises, en français et en 03 exemplaires dont un (01) original ou par courriel envoyé à l'adresse indiquée ci-dessous et portant clairement la mention « Manifestations d'intérêts pour le recrutement d'un consultant (cabinet) pour l'audit des états financiers des comptes du Projet d'Alimentation en Eau potable de la ville de Kiffa à partir du fleuve Sénégal » **au plus tard le mercredi 21 février 2024 à 12 heures** :

Secrétariat de la Commission de Passation des Marchés Publics
du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement :
Adresse : Tevragh Zeina - Nouakchott -Mauritanie
Tel : (+222) 45 25 38 52
E-Mail : cpmpmha@gmail.com

**Le Coordinateur National du Projet
Dr. Mohamed JIDDOU**

